



GAZETTE DE VIENNE,

DU SAMEDI 17 MAY 1766.

De ROME le 3. May.

S
 uivant les nouvelles de *Naples* on a encore découvert depuis peu dans les ruines de l'ancienne Ville de *Pompeii* plusieurs morceaux de peinture & une statue de marbre. Les peintures représentent des Galeres à plusieurs rames; & la statue, une femme vêtue à l'*Egyptienne* & couronnée de fleurs dorées: elle a quatre palmes de hauteur & on lit sur son piédestal l'Inscription suivante.

L. CECILIUS
 PHOEBUS
 POSUIT I. D. D. D.

De SARAGOSSE le 15 Avril.

Le Marquis de *Castelar* notre Général Commandant vient de recevoir une lettre du Roi dans laquelle S. M. donne les plus grands, éloges à la fidélité & au courage des 27 Citoyens qui ont dissipé les mutins la nuit du

6 de ce mois, en demandant en même tems une Liste de leurs noms. Les bontés que le Roi leur temoigne dans cette lettre que le Général leur a luë, les a pénétré de la plus vive reconnaissance.

La tranquillité paroît retablie. Les Bourgeois continuent à patrouiller & à garder la ville avec tant de succès, qu'ils ont déjà fait arrêter quelques centaines des mutins, qui sont renfermés dans des cachots, & qu'ils ont decouvert plusieurs des endroits, où ils avoient caché partie des effets volés. La valeur de ce qu'on a retrouvé, monte à plus de 80 mille Piastres. On a fait cette semaine quelques exécutions dans la Place publique de cette Ville, où l'on a entre autres pendu 8 des principaux chefs de la revolte.

De PARIS le 5 Mai.

Le Roi a donné à Mr. *Renard*, ancien Docteur de la Faculté de Médecine, des Lettres de Noblesse & le

Cor-

Cordon de l'Ordre de *St. Michel* avec deux mille Ecus de pension, en considération de ses soins & de son succès dans la maladie dont la Reine a été attequée. Sa Majesté a envoyé à *Lion* une Somme de 800 mille Livres pour être distribuée aux ouvriers que le deuil, qui regne presque par toute l'*Europe*, a laissé sans ouvrage.

Par un Edit du Roi, en date du mois de Mars dernier, Sa Majesté ordonne la fabrication de six cens mille marcs en sols, demi sols & liards, à la Monnoie d'*Aix*.

Il paroît six arrêts du Conseil d'Etat du Roi

Le premier, du 15 Février 1766, permet, dans toute l'étendue du Royaume, de fabriquer des porcelaines à l'imitation de la *Chine*, tant en blanc que peintes en bleu & blanc & en camailieu d'une seule couleur, & confirme les privilèges de la Manufacture Royale de porcelaine de *France*.

Sa Majesté ordonne par le second, du 21 Mars dernier, que les affaires qui se portoient dans les Conseils du feu Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*, seront portées dans les différens Conseils du Roi.

Le troisieme, du 24 du même mois, règle le paiement des amendes encourues par les parties qui succomberont dans leurs appels au Conseil de Sa Majesté.

Par le quatrieme, du 8 Avril dernier, le Roi proroge jusqu'au 1 Juillet prochain le délai accordé par l'Arrêt du 30 Décembre 1765 aux créanciers de l'Hôpital de *Saint Joseph* de la *Grave* de la *Ville de Toulouse*, pour la remise de leurs titres de créance.

Le cinquieme, du 11 du même mois, concerne le remboursement des reconnoissances données en échange des billets de la Loterie Royale établie par l'Arrêt du 11 Novembre 1755, sortis à la dernière séance du tirage fait au mois de Janvier 1765.

Le sixieme, du 13 dudit mois d'Avril, fixe la somme à laquelle ont monté

les dettes du Département de la Guerre, de l'Artillerie, du Génie, de la Marine & des Colonies, liquidées en vertu des Arrêts des 25 & 29 Août, & 1. Septembre 1765, & 5 Janvier 1766.

De LONDRES, le 29 Avril.

Le 25 de ce mois, on reprit dans la Chambre des Communes l'affaire des ordres de *Prise de corps émanés des Secrétaires d'Etat*, & l'on proposa la Question suivante : Savoir : „ Si un „ ordre général de *Prise de corps* „ pour saisir & enlever quelques Per- „ sonne ou Personnes, étant illégal, „ n'est point, s'il est exécuté envers „ un Membre du Parlement, une „ violation du Privilège de cette „ Chambre ? „ Après quelque discus- „ sion, cette Proposition fut posée en ces termes. „ Qu'un ordre général de „ *Prise de corps* pour saisir & enle- „ ver quelque Personne ou Personnes, „ étant illégal, à l'exception des cas „ auxquels il est pourvu par Acte du Par- „ lement, lorsqu'il est exécuté à l'é- „ gard d'un Membre de cette Cham- „ bre, est une violation du Privilège „ de cette Chambre. „ Ce change- „ ment fut enfin approuvé & arrêté ; Et, comme il étoit déjà assez tard, on renvoya au 28 & au 29 l'affaire des moyens de lever le *Subside*, celle de l'*Amerique*, & le Bil pour imposer de nouveaux Droits sur les Fenêtres.

Le 28 les Communes passèrent le Bil de la *Milice*, & firent la première lecture d'un Bil, pour rembourser 870 mille 888 Livres Sterling, 5 Sols & demi d'Annuités à 4 pour cent, créées pour Billets de la *Marine* & d'approvisionnement & par obligations d'Artillerie. La Chambre, délibérant ensuite sur les moyens de lever le *Subside*, résolut :

„ Que la Somme de 80 mille Livres „ Sterling, restant dans l'Echiquier de „ la Somme, accordée l'année der- „ nière pour Solde & Uniformes de „ la *Milice*, seroit appropriée au *Sub-* „ side de cette année, de même que „ la Somme de 180 mille Livres Ster- „ ling, que la Cour de *France* s'est en-

gagée de payer pour l'entretien des Prisonniers de guerre François en Angleterre : & les Sommes restant dans l'Echiquier du provenu des Gommés du Senegal & l'Arabique.

Que la Somme de 60 mille Liv. Sterling, restant dans l'Echiquier à la disposition du Parlement, du provenu des Droits levés par Acte de la quatrième année du présent Règne, seroit appropriée à l'entretien des Troupes dans les Plantations de l'Amérique, &c. en 1766.

Et enfin qu'il seroit fait un Règlement pour déclarer, que les nouveaux Droits accordés par Acte de la troisième année du présent Règne sur les Vins importés de l'Etranger, sont entendus par cet Acte devoir être payés sans aucune déduction à l'importation, & sans aucun rabais à la réexportation.

La Chambre en Committé rédigea ensuite le Bil, pour lever 1500 mille Livres Sterling, par des Annuités & une Loterie, & pour imposer des nouvelles Taxes sur les Fenêtres.

Aujourd'hui 29 les Communes ont approuvé les Résolutions prises la veille. Elles ont fait ensuite la seconde lecture du Bil, pour rembourser 270 mille 888 Livres Sterling, 5 Chelins, 5 Soils & demi d'Annuités de la Marine &c. Le Bil, pour restreindre l'émanation de quelque ordre pour saisie de Papiers, à l'exception des cas de trahison ou de félonie sans Bénéfice du Clergé, sous certains Réglemens, a été remis sur le tapis; & l'on a arrêté, qu'il en seroit dressé un Bil. On a ensuite proposé, de porter un Bil, pour déclarer tous les ordres généraux, de Prise de corps pour la saisie ou enlèvement de quelque Personne ou Personnes illicites, sinon dans les cas, auxquels il est pourvu par Acte du Parlement : Mais cette Proposition a passé à la négative. On a fait ensuite rapport des changemens faits au Bil, concernant l'Emprunt de 1500 mille Liv. Sterling, & les nouvelles Taxes sur les Fenêtres : Ces changemens ont été approuvés

à la pluralité de 130 contre 78 Voix; & l'on a proposé de convenir de quelques autres changemens, qui ont pour but d'imposer une Taxe de 2 Soils par Fenêtre sur les Maisons ayant 7 Fenêtres, ce qui a été fait & arrêté à la pluralité de 130 contre 75 Voix. Après quoi on a ordonné de mettre le Bil au net. Comme il étoit déjà assez tard, l'affaire de l'Amérique a été renvoyée à demain.

Du 2 Mai.

Le 30 du mois dernier, le Roi se rendit avec les cérémonies ordinaires à la Chambre des Seigneurs, & y manda les Communes. Sa Majesté donna son consentement Royal aux Bils suivans

Acte, pour punir la désertion des Troupes de l'Amérique.

Acte, pour encourager les Manufactures des Gands, en interdisant l'importation de ceux de l'Etranger.

Le Roi consentit à 20 autres Bils publics & autant de particuliers : Après quoi S. M. se retira, & les Pairs délibérèrent sur plusieurs Bils particuliers.

Les Communes approuvèrent en Committé le Bil, pour rembourser certaines Annuités de la Marine, &c. L'Affaire des moyens de lever le Subside fut renvoyée à aujourd'hui ; Mais la Chambre reprit en Committé la discussion des affaires de l'Amérique ; Elle s'attacha aux moyens d'étendre & améliorer le Commerce entre ce Royaume & l'Amérique Britanique ; Et, après avoir travaillé à cette affaire jusqu'au soir assez tard, la Chambre arrêta de reprendre la matière le 5 du présent mois de Mai.

Hier les deux Chambres n'ont délibéré que sur des Bils particuliers.

Depuis le 29 du mois dernier, le Gouvernement a fait supprimer l'entrée libre de l'Avoine venant de l'Etranger dans le Port de Londres ; & cette tolérance a dû cesser en même tems dans tous les autres Ports de ce Royaume.

On voit dans nos feuilles publi-
qués l'Extrait d'une Lettre qu'on pré-
tend être de M. de *Voltaire*, & qu'il
à, dit-on, adressée au célèbre *J. J.
Rousseau* pour tourner ses paradoxes
en ridicule.

Après lui avoir dit entre autres
qu'il peut devenir en *Angleterre* plus
fameux que *George Fox*; il lui pro-
pose, quand il se sentira près de sa
fin, d'adresser à ceux qu'il aura per-
suadés de brouter l'herbe de *Hyde-
Park*, ou de manger les glands de la
forêt de *Windsor*, un discours en for-
me de testament, dont voici différens
passages.

„ J'ai travaillé pendant longtems
mes enfans à vous rendre également
sots & ignorans; & je meurs avec
la douce satisfaction d'y avoir parfai-
tement réussi. J'ai erigé des maisons,
où vous puissiez vous entretenir &
noyer votre raison: mais je me suis
bien gardé d'établir des academies,
où vous pussiez la cultiver; parce-
qu'un homme yvre est plus heureux
que vingt philosophes souve-
nez vous que le vin & l'ignorance
sont la somme totale de ma doctrine,
& gardez vous soigneusement des em-
buches du *Savoir*; il est le pere de
tous les vices & de tous les crimes;
il cherchera à s'introduire insensible-
ment parmi vous, & peut-être n'êtes
vous pas éloignés de ces tems, où le
luxe, les arts, & la Philosophie vien-
dront vous corrompre & renverser
tous mes travaux. Vertu sacrée de-
tourne ces malheurs, & fais que mes
enfans perseverent dans l'ignorance
& la stupidité; car être stupide, c'est
être vertueux Le veritable
bonheur de l'homme est de vivre
seul, de manger ce que la terre pro-
duit d'elle même, d'avoir pour lit ou
l'herbe, ou le creux d'un arbre & sur-
tout de ne jamais penser Tout
Européen est un animal feroce ou un
fripon, les humains qui s'entraident

ne le font que dans le dessein de faire
du mal, ils se haïssent mutuellement,
& ce ne sont que leurs vices qu'ils
cherissent Le seul sage est ce-
lui qui vit solitaire au milieu des fo-
rêts & s'y nourrit de glands; tout le
reste du monde est un composé de
sots & de miserables, & la société
est l'origine de tous les crimes . . .
Restez donc dans vos forêts, azi-
le unique de la vertu, je vous don-
ne pour mon successeur un disciple
que j'ai formé selon mon cœur (*E-
mile*) & à qui j'ai appris à lire, à
écrire & à beaucoup parler
La Religion que je vous laisse, est au
reste très simple. Adorez Dieu: mais
n'en parlez jamais à vos enfans; qu'ils
ne soient en âge d'en avoir eux mê-
mes, fuyez ceux qui prétendent guer-
rir l'ame, autant que ceux qui pré-
tendent guerir le corps, tous sont des
imposteurs: Le desordre de l'ame ne
peut se guerir, & j'ai déjà démontré
clairement que le retour à la vertu
est une chose impossible Vous
trouverez dans mes Ecrits plusieurs
passages contradictoires: mais cela n'est
d'aucune conséquence Je finis
en vous repetant pour la dernière
fois, la grande leçon que je vous ai
tant de fois donnée: Ecartez de vous
la raison & la philosophie avec autant
de soin, qu'elles se trouvent bannies
de mes ouvrages: soyez vertueux
par mécanique, & tâchez de plus en
plus de ressembler aux bêtes, c'est là
votre état naturel. „

De VIENNE le 17 May.

S. M. l'Empereur & S. M. l'Impe-
ratrice Reine Son Auguste Mere sont
revenus le 15 de *Presbourg* à *Schön-
brunn*, où la Cour est maintenant.

Le Comte de *Merci-Argenteau*, ci-
devant Ambassadeur en *Russie* & en
Pologne, est désigné Ambassadeur de
Leurs Majestés I. & R. A. auprès du
Roi T. C.

N. 40.
SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE
DU 17. MAY 1766.

De MILAN, le 30 Avril.

La ceremonie des fiancailles de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand*, & de la Serénissime Princesse *Marie-Richarde Beatrix d'Este* Petite fille unique de S. A. S. le Duc de *Modene* a été célébrée le 26 de ce mois avec la plus grande pompe en cette ville, où Mgr. le Duc de *Modene* tient sa Cour en qualité d'Administrateur du Gouvernement du *Milanois*, & où les Sérénissimes Prince & Princesse, Pere & Mere de la Sérénissime future Epouse, s'étoient également rendus.

Le Comte de *Firmian* nommé par S. M. l'Imperatrice Reine & par S. M. l'Empereur, en sa qualité de Co Regent, leur plenipotentiaire extraordinaire à effet de faire la demande solennelle de la Serénissime Princesse s'étoit rendu le 25 à l'Abbaye de *Chiaravalle* pour faire de là son entrée publique à *Milan*. Don *Nicolas Lunati* avoit été chargé par Mgr. le Duc de *Modene* de la direction de toutes les fonctions relatives à cet acte public & S. A. S. avoit nommé à la place de son Grand Maitre le Chevalier d'*Este Selvatico*, & le Comte *Vezzani* à celle de son Grand Chambellan.

M. Le Comte de *Firmian* envoya de *Chiaravalle* en cette ville le Comte de *Wilczek* pour notifier son arrivée à L. L. A. A. S. S. qui renvoyèrent sur le champ le Marquis de *Covarruvias* pour complimenter de leur part Son Excellence.

Le 26 Vers les 5 heures après midi M. le plenipotentiaire fit par la *Porte-Romaine* son entrée publique. Deux compagnies de milice de la ville avec leur musique de Campagne étoient sous les armes à cette porte & l'entrée se fit dans l'ordre suivant :

Un Postillon marchoit en avant . ensuite venoient un detachment de Housfars; un de Dragons; six postillons: Deux Maitres des postes : Deux Courriers : La livrée de S. E. & celle de S. A. S. Le premier Carosse de Parade du Serénissime Duc dans lequel étoit le Comte de *Firmian* avec deux Chambellans de ce Prince, deux de ses pages marchans à cheval aux portieres : Le Carosse de S. E. attelé de huit chevaux : le second carosse de parade de S. A. S. dans lequel étoient les Gentils-hommes de M. le Plenipotentiaire. Un Carosse de S. E. dans lequel étoit son Secrétaire, seul: un autre Carosse dans lequel étoient son aumonier & son Maitre des ceremonies & un autre encore avec quatre valets de chambre : Tous ces carosses étoient attelés de six chevaux & suivis de la voiture de voyage de M. le Plenipotentiaire de différentes chaifes de poste & de plusieurs carosses de la Noblesse *Milanoise* : Deux maitres des postes, six postillons & un Detachment de Dragons fermoient la marche.

Dez que S. E. fut arrivée à Son Hôtel, elle y fut complimentée par la principale Noblesse & elle envoya dans le même tems D. *Nicolas Lunati* pour faire part de son arrivée à L. L. A. A. S. S. qui la firent de nouveau complimenter par le Marquis de *Bagnesi* avec lequel elle se rendit à la Cour dans un carosse à deux chevaux. M. le Plenipotentiaire y eut une audience particulière de L. L. A. A. S. S. & il y eut ensuite grand appartement auquel elle assista.

Le 26 S. E. se rendit vers les 11 heures du matin & dans le même ordre que la veille au Palais Ducal, où elle fut reçue avec les plus grandes

des marques d'honneur & conduite à l'audience du Serenissime Duc, à la quelle se trouverent le Prince hereditaire & la Princesse son Epouse ainsi que la Princesse leur fille, dont M. le Plenipotentiaire fit d'abord la demande solemnelle par un discours qu'il adressa à L. L. A. A. S. S. en remettant en même tems ses lettres de créance. Après avoir obtenu leur consentement & remis à la Serenissime Epouse le portrait de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand* enrichi de brillans superbes; D. Joseph *Casa nuova*, notaire de la chambre dressa l'acte de ce qui venoit, de se passer; M. *Troger* Secretaire de legation le remit à M. *Puebla* Evêque de *Mantouë* en sa qualité de delegué de son Eminence M. le Cardinal Archevêque de *Milan* & ce prelat le presenta avec le *St. Evangile* au Serenissime Duc, à M. le Plenipotentiaire, au Prince hereditaire, à la Princesse son Epouse & enfin à la Princesse leur Fille, qui tous prêterent en consequence le serment relatif entre les mains de M. l'Evêque & en touchant l'évangile. Quantité de Noblesse fut presente à cette ceremonie, après laquelle M. le plenipotentiaire s'approcha de la Serenissime Epouse à qui il baisa la main, honneur qui fut aussi accordé au Feld-Maréchal Comte de *Serbelloni*, à la Princesse *Melzi*, aux Dames de la Cour, à celles qui avoient été invitées à cet acte solemnel & à quelques autres personnes de distinction qui s'y trouverent.

L. L. A. A. S. S. accompagnées de M. le Plenipotentiaire & suivies de la Cour se rendirent ensuite à la Tribune de l'Eglise Ducale de *S. Gotthard*, où M. l'Evêque de *Mantouë* assisté de trois autres Evêques, de tout le chapitre Royal de *S. Maria della Scala* & de deux Maitres des Ceremonies entonna le *Te Deum* qui fut chanté au son des Trompettes & Tymbales au bruit continuel du canon de la Citadelle & aux salves de deux Bataillons du Regiment de *Baaden-Baaden* rangés sur la grande place du Palais. A midi la Cour dina en particulier à une table de 18 couverts à laquelle M. le Cardinal Archevêque fut admis & la journée fut terminée par un grand Bal paré qui se donna dans la Galerie du Palais.

Le matin du Dimanche 27 M. le Plenipotentiaire se rendit encore en grand cortège à la Cour pour y complimenter le Prince Héritaire & la Princesse son Epouse. La Princesse leur Fille reçut le même matin les compliments des Evêques, du chapitre Royal, & des Officiers Généraux & autres Officiers auxquels elle donna sa main à baiser. La Cour devoit assister l'après midi à une course de chevaux: mais elle ne put avoir lieu, par rapport à la pluye, qui ne discontinua point. Le soir il y eut Opera & ensuite Bal masqué.

Le lendemain 28 le Prince Héritaire fit le matin une contre-visite à M. le Plenipotentiaire, & la Princesse fille de S. A. S fut complimentée par les Tribunaux & autres départemens: il y eut à diner à la Cour une table de 152 couverts, à laquelle le Cardinal Archevêque & quelques Evêques eurent l'honneur d'être admis: sur le soir le Sérénissime Duc de *Modene* alla rendre à M. le Comte de *Firmian* une contrevisite particuliere: & cette journée fut terminée par l'Opera.

Le 29 M. le Plenipotentiaire se rendit en pompe à la Cour, où il prit son audience de congé de L. L. A. A. S. S.; & S. Ex. partit le même jour de cette ville; la Cour assista le soir à une representation de l'Opera qui fut suivie d'un Bal masqué; ce qui aura encore lieu aujourd'hui.

Le Deuil a été suspendu à l'occasion de ces Fêtes depuis le 25 jusqu'au 30: elles ont toutes été des plus brillantes, & l'affluence du monde qui y a assisté, a été extrême: la premiere soirée entre autres, on a compte dans l'Avant-Cour du Palais Ducal au dela de 700 Carosses.